



**Procès-verbal de séance
du Conseil Municipal
N°03/2024
Du 06 mars 2024**

Le premier mars deux mil vingt-quatre, une convocation a été adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du six mars deux mil vingt-quatre à vingt heures en Mairie, Salle du Conseil.

**Date de la convocation : 1^{er} mars 2024
Date d'affichage de la convocation : 1^{er} mars 2024
Conseillers élus : 23
Conseillers en exercice : 19**

**À l'ouverture de la séance
Conseillers présents : 13
Procurations : 4**

Séance du 06 mars 2024

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Sous la présidence de Madame Monique GRAD-ORAN, Adjointe au Maire
Mesdames Danièle MEYER et Christine GEBUS, Adjointes
Monsieur Christian Jean Ernest ROBACH, Adjoint
Mesdames Valentine FRITSCH, Laetitia GUTH, Sandra HADAS, Audrey KOPP et Boutheïna MZIOU
Messieurs Amaury GUERRIER, Alfred KLEITZ, Daniel ROUYER et Steve WOLFFER

Absents excusés :

Monsieur Claude ZIMMERMANN donne pouvoir à Madame Danièle MEYER
Madame Magalie ANSTETT donne pouvoir à Madame Christine GEBUS
Monsieur Pascal BOEHM donne pouvoir à Monsieur Christian Jean Ernest ROBACH
Monsieur Julien PUEYO donne pouvoir à Madame Audrey KOPP
Monsieur Christophe WENDLING

Absents :

Madame Lucie MEIER

Assistait en outre :

Monsieur Vincent FOSELLE, Directeur Général des Services

Le quorum étant atteint, Madame Monique GRAD-ORAN ouvre la séance à 20h00.

Fonctionnement du Conseil Municipal

2024 – 024 Désignation d'un secrétaire de séance

2024 – 025 Approbation du procès-verbal de la séance du 08 février 2024

Affaires financières

2024 – 026 Budget principal

2024-026 - 1 Approbation du Compte de Gestion

2024-026 - 2 Approbation du Compte Administratif

2024-026 - 3 Affectation du résultat

2024 – 027 Budget Annexe Zone Eigen

2024-027 - 1 Approbation du Compte de Gestion

2024-027 - 2 Approbation du Compte Administratif

2024 – 028 Budget Annexe Weingarten III

2024-028 - 1 Approbation du Compte de Gestion

2024-028 - 2 Approbation du Compte Administratif

2024 – 029 Versement d'une subvention à l'École Maternelle

Ressources humaines

2024 – 030 Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Urbanisme

2024 – 031 Accord en vue de l'achèvement de la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Dettwiller, dans son périmètre initial, par la Communauté de Communes du Pays de Saverne

2024 – 032 Délégation exceptionnelle de signature

Affaires foncières

2024 – 033 Abrogation de la délibération n°2023 – 067

2024 – 034 Acquisitions foncières de terrains appartenant à l'Association Foncière de Dettwiller

2024 – 035 Acquisition foncière d'un terrain appartenant à l'Association Foncière de Gottesheim

Informations

2024 – 036 Déclarations d'intention d'aliéner

2024 – 037 Diverses informations

À l'ouverture de la séance, Madame Monique GRAD-ORAN souhaite la bienvenue à Monsieur Amaury GUERRIER, qui succède à Madame Brigitte MULLER en tant que conseiller municipal.

Fonctionnement du Conseil Municipal

2024 – 024 Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Monique GRAD-ORAN propose à Madame Danièle MEYER d'être secrétaire de séance. Madame Danièle MEYER accepte cette proposition.

2024 – 025 Approbation du procès-verbal de la séance du 08 février 2024

Madame Monique GRAD-ORAN demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 08 février 2024.

Aucune observation n'étant émise, Madame Monique GRAD-ORAN soumet au vote ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et par **16 VOIX POUR 1 ABSTENTION** (*Amaury GUERRIER*) : **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 08 février 2024.

Affaires financières

2024 – 026 Budget principal

Rapporteur : Monique GRAD-ORAN

2024 - 026 - 1 Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2023 du Budget Principal, dressé par la Trésorerie de Saverne, est présenté au Conseil Municipal.

Fonctionnement	
Dépenses	1 424 922,09
Recettes	1 839 153,79
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 - excédent	414 231,70
Excédent antérieur reporté	1 726 301,81
Résultat de fonctionnement de clôture 2023 - excédent	2 140 533,51
Investissement	
Dépenses	2 743 274,73
Recettes	2 140 483,26
Résultat d'investissement de l'exercice 2023 – déficit	- 602 791,47
Excédent antérieur reporté	348 747,03
Résultat d'investissement de clôture 2023 – déficit	- 254 044,44
Résultat global de l'exercice 2023 (fonctionnement + investissement)	1 886 489,07

Vu le Budget Primitif adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 03 avril 2023,
Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2023 présenté par le Service de Gestion Comptable de Saverne se résumant comme ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et par **15 VOIX POUR** et **2 ABSTENTIONS** (*Valentine FRITSCH et Amaury GUERRIER*) :

APPROUVE le Compte de Gestion 2023 du Budget Principal dressé par le Service de Gestion Comptable de Saverne visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle aucune observation, ni modification.

2024 - 026 - 2 Approbation du Compte Administratif

Les dépenses et les recettes du Budget Principal sont présentées au Conseil Municipal.

Fonctionnement	
Dépenses	1 424 922,09
Recettes	1 839 153,79
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 - excédent	414 231,70
Excédent antérieur reporté	1 726 301,81
Résultat de fonctionnement de clôture 2023 - excédent	2 140 533,51
Investissement	
Dépenses	2 743 274,73
Recettes	2 140 483,26
Résultat d'investissement de l'exercice 2023 – déficit	- 602 791,47
Excédent antérieur reporté	348 747,03
Résultat d'investissement de clôture 2023 – déficit	- 254 044,44
Résultat global de l'exercice 2023 (fonctionnement + investissement)	1 886 489,07

Madame Monique GRAD-ORAN quitte la salle du Conseil Municipal pour l'adoption du Compte Administratif 2023.

Madame Danièle MEYER est nommée Présidente de séance. Madame Danièle MEYER demande aux conseillers si des observations complémentaires sont à formuler concernant le Compte Administratif 2023. En l'absence d'observation, Madame MEYER soumet le Compte Administratif 2023 au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et par **14 VOIX POUR** et **3 ABSTENTIONS** (*Valentine FRITSCH, Amaury GUERRIER et Alfred KLEITZ, qui précise s'abstenir en raison du fait que les documents détaillant les dépenses et recettes du Budget Principal n'ont pas été transmis aux élus en amont de la séance*) :

ADOpte le Compte Administratif 2023 arrêté aux chiffres indiqués ci-dessus au niveau des chapitres dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Madame Monique GRAD-ORAN réintègre la salle du Conseil Municipal.

2024 - 026 - 3 Affectation du résultat

Les montants à prendre en compte pour l'affectation du résultat se calculent comme suit :

Budget communal	Résultat 2022 (1)	Affectation obligatoire 2023 (c/1068) (2)	Résultat 2023 (3)	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (4)	Reste à réaliser 2023 (5)	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat (= 1-2+3+4+5)
Fonctionnement (I)	1 726 301,81	-	414 231,70	-	-	2 140 533,51
Investissement (II)	348 747,03	-	-602 791,47	-	- 367 646	- 621 690,44
Excédent reporté de fonctionnement I+II						1 518 843,07

La Commission des Finances réunie le 04 mars 2024 propose :

- de reporter cet excédent de 1 518 843,07 € à la section de fonctionnement au compte R002.
- d'affecter la somme de 621 690,44 € au compte 1068 afin de couvrir le déficit d'investissement,

Vu la délibération approuvant le Compte Administratif 2023,

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit être affecté (le résultat d'investissement restant toujours en investissement afin de couvrir en priorité le besoin de financement (éventuel déficit) de la section d'investissement) ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et par **15 VOIX POUR** et **2 ABSTENTIONS** (*Valentine FRITSCH et Amaury GUERRIER*) :

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023	2 140 533,51 €
Affectation obligatoire : À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068) Solde disponible affecté comme suit :	
<ul style="list-style-type: none"> • Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) • Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 	621 690,44 € 1 518 843,07 €
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

2024 – 027 Budget Annexe Zone Eigen

Rapporteur : Monique GRAD-ORAN

2024 - 027 - 1 Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2023 du Budget Annexe Zone Eigen, dressé par la Trésorerie de Saverne, est présenté au Conseil Municipal.

Le Compte de Gestion est en tout point conforme au Compte Administratif 2023 du Budget Annexe Zone Eigen, qui sera exposé au point suivant.

Fonctionnement	
Dépenses	200,00
Recettes	0,00
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 - déficit	- 200,00
Excédent antérieur reporté	257 408,27
Résultat de fonctionnement de clôture 2023 - excédent	257 208,27
Investissement	
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Résultat d'investissement de l'exercice	0
Déficit antérieur reporté	- 142 008,30
Résultat d'investissement de clôture	- 142 008,30
Résultat global de l'exercice 2023 (fonctionnement + investissement)	115 199,97

Vu le Budget Annexe de la Zone Eigen adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 03 avril 2023,
Vu le Compte de Gestion pour l'exercice 2023 présenté par le Service de Gestion Comptable de Saverne se résumant comme ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :
APPROUVE le Compte de Gestion 2023 du Budget Annexe de la Zone Eigen dressé par le Service de Gestion Comptable de Saverne visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle aucune observation, ni modification.

2024 - 027 - 2 Approbation du Compte Administratif

Le Compte Administratif du Budget Annexe Zone Eigen est présenté au Conseil Municipal.

Fonctionnement	
Dépenses	200,00
Recettes	0,00
Résultat de fonctionnement de l'exercice	200,00
Excédent antérieur reporté	257 408,27
Résultat de fonctionnement de clôture	257 208,27
Investissement	
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Résultat d'investissement de l'exercice	0
Déficit antérieur reporté	- 142 008,30
Résultat d'investissement de clôture	- 142 008,30
Résultat global de l'exercice 2023 (fonctionnement + investissement)	115 199,97

Madame Monique GRAD-ORAN quitte la salle du Conseil Municipal pour l'adoption du Compte Administratif 2023 du Budget Annexe de la Zone Eigen.

Madame Danièle MEYER est nommée Présidente de séance. Madame Danièle MEYER demande aux conseillers si des observations complémentaires sont à formuler concernant le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe Zone Eigen. En l'absence d'observation, Madame MEYER soumet l'approbation du Compte Administratif 2023 du Budget Annexe Zone Eigen au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :
ADOpte le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe de la Zone Eigen arrêté aux chiffres indiqués ci-dessus au niveau des chapitres dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Madame Monique GRAD-ORAN réintègre la salle du Conseil Municipal.

2024 – 028 Budget Annexe Weingarten III

Rapporteur : Monique GRAD-ORAN

2024 - 028 - 1 Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2023 du Budget Annexe Weingarten III, dressé par la Trésorerie de Saverne, est présenté au Conseil Municipal.

Le Compte de Gestion est en tout point conforme au Compte Administratif 2023 du Budget Annexe Weingarten III, qui sera exposé au point suivant.

Fonctionnement	
Dépenses	-
Recettes	-
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	-
Excédent antérieur reporté	-
Résultat de fonctionnement de clôture 2023	-
Investissement	
Dépenses	-
Recettes	-
Résultat d'investissement de l'exercice 2023	-
Déficit antérieur reporté	-
Résultat d'investissement de clôture 2023	-
Résultat global de l'exercice 2023 (fonctionnement + investissement)	-

Vu le Budget Annexe Weingarten III adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 03 avril 2023,
Vu le Compte de Gestion pour l'exercice 2023 présenté par le Service de Gestion Comptable de Saverne se résumant comme ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :
APPROUVE le Compte de Gestion 2023 du Budget Annexe Weingarten III dressé par le Service de Gestion Comptable de Saverne visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle aucune observation, ni modification.

2024 - 028 - 2 Approbation du Compte Administratif

Le Compte Administratif du Budget Annexe Weingarten III est présenté au Conseil Municipal.

Fonctionnement	
Dépenses	-
Recettes	-
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	-
Excédent antérieur reporté	-
Résultat de fonctionnement de clôture 2023	-
Investissement	
Dépenses	-
Recettes	-
Résultat d'investissement de l'exercice 2023	-
Déficit antérieur reporté	-
Résultat d'investissement de clôture 2023	-
Résultat global de l'exercice 2023 (fonctionnement + investissement)	-

Madame Monique GRAD-ORAN quitte la salle du Conseil Municipal pour l'adoption du Compte Administratif 2023 du Budget Annexe de la Zone Eigen.

Madame Danièle MEYER est nommée Présidente de séance. Madame Danièle MEYER demande aux conseillers si des observations complémentaires sont à formuler concernant le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe Weingarten III. En l'absence d'observation, Madame MEYER soumet l'approbation du Compte Administratif 2023 du Budget Annexe Weingarten III au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés : **ADOpte** le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe Weingarten III arrêté aux chiffres indiqués ci-dessus au niveau des chapitres dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Madame Monique GRAD-ORAN réintègre la salle du Conseil Municipal.

2024 – 029 Versement d'une subvention à l'École Maternelle

Rapporteur : Monique GRAD-ORAN

La directrice de l'École Maternelle a sollicité auprès de la commune le versement d'une subvention, en guise de participation au financement de la sortie de fin d'année au parc animalier de Sainte-Croix, le mardi 14 mai 2024.

Aux termes de la délibération 2023-005 du 11 janvier 2023, le montant de la subvention accordée aux écoles pour les sorties pédagogiques est de 5,00 € par élève.

Dans le cas présent, 91 élèves de Dettwiller sont concernés, pour un tarif de 20,50 € par élève.

Cela représente un total de 455,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés : **APPROUVE** l'octroi d'une subvention d'un montant de 455,00 € à la coopérative scolaire.

Ressources humaines

2024 – 030 Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Rapporteur : Monique GRAD-ORAN

La nécessité de recruter un agent supplémentaire au sein du service technique, au vu notamment de la charge conséquente de travail durant la période printanière et estivale, est exposée au Conseil Municipal.

Un appel à candidatures a été lancé via le site emploi-territorial dans le courant du mois de janvier et a abouti, à l'issue de plusieurs entretiens, à la sélection d'un candidat.

Une fois en poste, cet agent aura notamment pour mission d'assurer l'entretien et la mise en valeur des espaces verts et naturels, via des activités de tonte et de débroussaillage.

Il lui sera proposé un contrat à durée déterminée de six mois, du 18 mars au 17 septembre 2024, avec une durée hebdomadaire de service fixée à trente-cinq heures.

Madame Valentine FRITSCH demande s'il est toujours prévu de recruter des travailleurs saisonniers durant la période estivale. Madame Monique GRAD-ORAN répond que, suite à l'arrivée prochaine de cet adjoint technique territorial, il n'est plus prévu de recruter de travailleurs saisonniers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés : **APPROUVE** la création d'un poste d'adjoint technique territorial.

Urbanisme

2024 – 031 Accord en vue de l'achèvement de la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Dettwiller, dans son périmètre initial, par la Communauté de Communes du Pays de Saverne

Rapporteur : Monique GRAD-ORAN

Par délibération en date du 05 juillet 2023, le Conseil Municipal de Dettwiller a confié une mission d'accompagnement technique à l'ATIP pour mener la procédure de modification n°1 de son PLU.

Différentes réunions se sont tenues depuis cette date et les différents documents nécessaires à la modification (notice explicative, règlement graphique et écrit, formulaire de saisine relatif à la demande d'examen au cas par cas) sont en cours de réalisation.

La Communauté de Communes du Pays de Saverne est devenue compétente en matière de P.L.U., document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à compter du 1^{er} janvier 2024. Elle est donc seule compétente pour achever les procédures engagées par les communes préalablement à ce transfert de compétence et non abouties à ce jour. Elle doit cependant recueillir l'accord des communes concernées pour poursuivre ces procédures.

En effet, l'article L.153-9-I du Code de l'Urbanisme prévoit que :

« L'établissement public de coopération intercommunale [...] peut achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence. »

Lorsque la procédure a été engagée par une commune, l'accord de celle-ci est requis. L'établissement public de coopération intercommunale se substitue de plein droit à la commune ou à l'ancien établissement public de coopération intercommunale dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de sa création, de sa fusion, de la modification de son périmètre ou du transfert de la compétence. »

La Communauté de Communes du Pays de Saverne a délibéré le 1^{er} février 2024 pour acter sa volonté de terminer la procédure de modification n°1 du P.L.U. de Dettwiller. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour donner son accord.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.153-9-I ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 portant transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme et modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saverne ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Dettwiller en date du 05 juillet 2023 confiant une mission d'accompagnement technique à l'ATIP pour mener la procédure de modification n°1 de son PLU et l'état d'avancement des différents documents contribuant à cette procédure de modification du PLU ;

Entendu l'exposé de Madame Monique GRAD-ORAN ;

Considérant que le projet de modification n°1 du P.L.U. est en cours de réalisation ;

Considérant que la modification n°1, une fois approuvée, permettra d'apporter des adaptations au règlement écrit et graphique pour faciliter les projets sur le territoire ;

Considérant que le P.L.U. intercommunal, dont l'élaboration devra être engagée par la Communauté de Communes du Pays de Saverne, nécessitera plusieurs années d'études et de procédure ;

Considérant que pour ces motifs, il est nécessaire d'achever la procédure de modification n°1 du P.L.U. dans son périmètre initial ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de donner son accord à l'achèvement de la modification n°1 du P.L.U., dans son périmètre initial, par la Communauté de Communes du Pays de Saverne,
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saverne.

2024 – 032 Délégation exceptionnelle de signature

Rapporteur : Monique GRAD-ORAN

Vu la déclaration préalable n°06708924R0015 déposée le 1^{er} mars 2024 par Mme Huguette ZIMMERMANN ;

Vu l'article L422-7 du Code de l'urbanisme ;

Considérant que Monsieur le Maire est personnellement intéressé par ce projet, du fait que la déclaration préalable a été déposée par son épouse ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :
AUTORISE Madame Monique GRAD-ORAN, en sa qualité de 1^{ère} adjointe, à signer tous les documents relatifs à la déclaration préalable n°06708924R0015.

Affaires foncières

2024 – 033 Abrogation de la délibération n°2023 – 067

Rapporteur : Monique GRAD-ORAN

Lors de sa séance du 07 juin 2023, le Conseil Municipal avait délibéré en faveur de l'acquisition par la commune de deux parcelles de l'Association Foncière de Dettwiller.

Seulement, l'Association Foncière n'avait alors pas encore délibéré en faveur de la cession de ces parcelles à la commune. C'est pourquoi il convient d'abroger cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés : **APPROUVE** l'abrogation de la délibération n°2023 – 067 du 07 juin 2023.

2024 – 034 Acquisitions foncières de terrains appartenant à l'Association Foncière de Dettwiller

Rapporteur : Monique GRAD-ORAN

La commune souhaite acquérir trois parcelles, propriétés de l'Association Foncière de Dettwiller :

- Section 65, parcelle 143, d'une surface de 5,02 ares, au prix de 50,00 € de l'are (soit 251,00 €),
- Section 64, parcelle 385/140, d'une surface de 8,10 ares, au prix de 50,00 € de l'are (soit 405,00 €),
- Section 60, parcelle B/213, d'une surface de 4,31 ares (soit 215,50 €).

La commune prendrait en charge ces sommes de 251,00 €, 405,00 € et 215,50 € soit une somme totale de 871,50 €, ainsi que les frais de notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** d'acquérir ces trois parcelles situées à Dettwiller :
 - o une parcelle cadastrée Section 65 n°143 d'une surface totale de 5,02 ares,
 - o une parcelle cadastrée Section 64 n°385/140 d'une surface totale de 8,10 ares,
 - o une parcelle cadastrée Section 60 n°B/213 d'une surface de 4,31 ares,
- **DÉCIDE** de formuler une proposition de prix de 50,00 € de l'are pour ces parcelles, toutes charges comprises, soit un prix total de huit cent soixante-et-onze euros et cinquante centimes (871,50 €),
- **DÉCIDE** de confier à Maître JACQUIN-ARBOGAST, notaire à Dettwiller, la préparation de l'acte de vente,
- **DÉCIDE** de prendre en charge les frais de notaire liés à cette acquisition,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente, et toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.

2024 – 035 Acquisition foncière d'un terrain appartenant à l'Association Foncière de Gottesheim

Rapporteur : Monique GRAD-ORAN

La commune souhaite acquérir une parcelle, propriété de l'Association Foncière de Gottesheim :

- Section 65, parcelle 54, d'une surface de 4,60 ares, au prix de 50,00 € de l'are (soit 230,00 €),

La commune prendrait en charge cette somme de 230,00 €, ainsi que les frais de notaire.

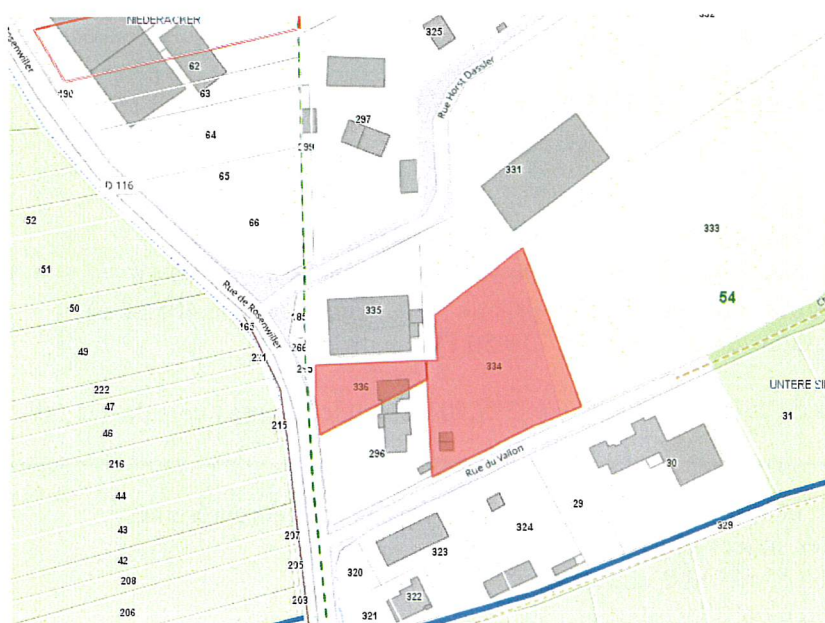
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** d'acquérir cette parcelle située à Gottesheim :
 - o une parcelle cadastrée Section 65 n°54 d'une surface totale de 4,60 ares,

- **DÉCIDE** de formuler une proposition de prix de 50,00 € de l'are pour ces parcelles, toutes charges comprises, soit un prix total de deux cent trente euros (230,00 €),
- **DÉCIDE** de confier à Maître JACQUIN-ARBOGAST, notaire à Dettwiller, la préparation de l'acte de vente,
- **DÉCIDE** de prendre en charge les frais de notaire liés à cette acquisition,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente, et toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.

Informations

2024 – 036 Déclarations d'intention d'aliéner



2 Rue du Vallon

Section 54

Parcelle 334/11 et 336/1

Superficie totale : 50 a 14 ca

2024 – 037 Diverses informations

- **Nettoyage de Printemps :**

Madame Danièle MEYER informe l'assemblée que le nettoyage de Printemps aura lieu le samedi 23 mars prochain.

- **Absentéisme d'élus :**

Madame Valentine FRITSCH fait remarquer que Madame Lucie MEIER n'a plus assisté à une séance du Conseil Municipal depuis le mois de juillet 2022. Elle soulève également le fait que la dernière présence de Madame Magalie ANSTETT remonte à la séance du 03 avril 2023. Il est répondu à Madame Valentine FRITSCH que Madame Magalie ANSTETT continue d'exercer à distance ses fonctions d'élue, notamment la rédaction du bulletin municipal. Il est de même précisé qu'elle est présente tous les dimanches lors du marché hebdomadaire.

- **Présence d'un local technique à proximité du périscolaire :**

Madame Valentine FRITSCH fait remarquer qu'à l'époque où un local technique de la Communauté de Communes du Pays de Saverne a été réalisé sur un terrain situé devant le bâtiment du périscolaire, plusieurs bouleaux ont été arrachés. Madame FRITSCH demande si d'autres arbres ont été replantés ailleurs, comme cela avait été évoqué à l'époque. Il lui est répondu que ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Monique GRAD-ORAN lève la séance à 21h00.

Pour extrait conforme,
Dettwiller, le 06 mars 2024

La secrétaire,
Danièle MEYER

D. Meyer

L'adjointe au Maire,
Monique GRAD-ORAN

Grad



